

Partie 3 : Préconisations et Propositions

I. Préconisations générales à l'ensemble du plateau

Les deux premières parties de ce dossier présentent de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des problématiques à l'oeuvre sur le plateau.

Les qualités paysagères de ces territoires ont été illustrées et mises face aux dynamiques d'évolutions.

Afin de réaliser des hypothèses et d'imaginer des pistes d'actions souhaitables voire envisageables, nous nous proposons de regrouper cela dans deux parties, préconisations et aperçus.

La première partie viendra dresser une liste de préconisations détaillées et illustrées.

Ces préconisations paysagères suivent des thématiques qui ont été motrices au coeur de l'analyse que nous avons menée.

Ces thématiques sont les suivantes: La gestion des franges urbaines et l'inclusion des formes bâties modernes dans le territoire; La gestion des infrastructures et la nécessité de les inclure dans un système paysager et écologique généreux; La réouverture des grandes structures de drainage ainsi que la revalorisation des milieux humides; et enfin L'établissement d'un plan de circulations douces associé à de nouvelles pistes d'accueil du public.

A. Gérer l'urbanisation à l'échelle du paysage du plateau agricole :

"L'agriculture doit jouer le même rôle à l'échelle de la ville agglomérée que l'espace public dans la ville dense. L'espace agricole devient une armature pour composer ensemble (et pas opposer) les morcellements de ville (chacune des communes) et ensuite permettre à chaque ville de se réorienter non plus à partir d'un centre mais comme une île. Dans une île, ce qui est le plus beau, c'est la périphérie (la mer). Le paysage de campagne peut être finalement aussi sublime si on veut bien s'en donner la peine qu'un paysage maritime."
Mr Thierry Laverne, paysagiste

L'unité agricole :

La qualité majeure du plateau de Limours est d'être une entité paysagère, mais aussi agricole, qui est encore d'un seul tenant. Si le passage de l'autoroute, de la ligne TGV, de l'aérotrain, ou bien encore l'implantation des Ulis ou des lotissements de Chevry 2 ont pu provoquer, sur certains secteurs, des ruptures à la fois physiques et visuelles, l'intégrité du plateau est toujours d'actualité. Ces ouvrages modernes sont même, dans un grand nombre de situations, des avantages pour le paysage puisqu'ils contribuent à la construction des lignes d'horizons et symbolisent souvent la réunion de la ville, de la forêt et de l'agriculture composant le paysage singulier du plateau de Limours.

Toutefois, cette unité agricole se trouve parfois menacée ou en péril lorsque des extensions urbaines viennent la fractionner. C'est notamment le cas pour les circonvolutions des versants Nord du plateau où les extensions de villes, suivant spontanément les routes existantes, amputent le cœur de plateau de plusieurs centaines d'hectares. La poche agricole enfermée par Chevry, Gometz-la-ville et Gometz-le-Châtel est à ce titre révélatrice du morcellement agricole.

- Etablir des liaisons entre l'espace urbanisé et l'agriculture

La première préconisation est donc de ne pas fragiliser cette unité paysagère et agricole par des extensions de villes ou d'infrastructures la fractionnant. Cette préconisation n'interdit pas les extensions urbaines, elle délimite simplement l'unité agricole à ne pas fragiliser. Il ne s'agit pas ainsi d'une limite marquant un enclos pour l'agriculture et l'empêchant ainsi d'éventuellement s'étendre. Les extensions urbaines pourront se faire sur les bords de versants, ou en densification de ville, ou en accord avec les pratiques agricoles si ces extensions doivent se faire dans l'unité agricole.

Cette préconisation vise à donner une résistance aux exploitations agricoles face aux avancées urbaines qui sont souvent perçues comme des agressions. On inverse ainsi la démarche traditionnelle qui consiste à donner des limites aux extensions urbaines, limites facilement franchissables, pour donner plutôt une limite à l'agriculture. De fait, l'agriculture n'est plus un espace 'vide' facilement urbanisable. L'objectif est de construire ici une relation entre la ville et l'agriculture, une relation basée sur l'échange, le regard l'un vers l'autre.

Limite agricole définissant la limite de l'urbanisation



-  Bâti existant
-  Etendue agricole
-  Unité agricole

-  Route principale
-  Route secondaire

"La ville doit commencer par établir une limite pérenne, limite nette, un trait de coupe sur lequel elle compose une limite définitive, une façade sur le territoire agricole. En installant cette limite pérenne, elle rassure le projet agricole. Les exploitants deviennent les partenaires rassurés d'un projet urbain qu'ils considèrent comme nécessaires. On inverse ainsi la situation (avant, les agriculteurs en situation de précarité, ne voulaient jamais participer au projet urbain, ils ont le sentiment d'être agressés par la ville)."

Mr Thierry Laverne





Morcellement au niveau de la Vacheresse

Morcellement au niveau de Saint-Jean-de-Beauregard





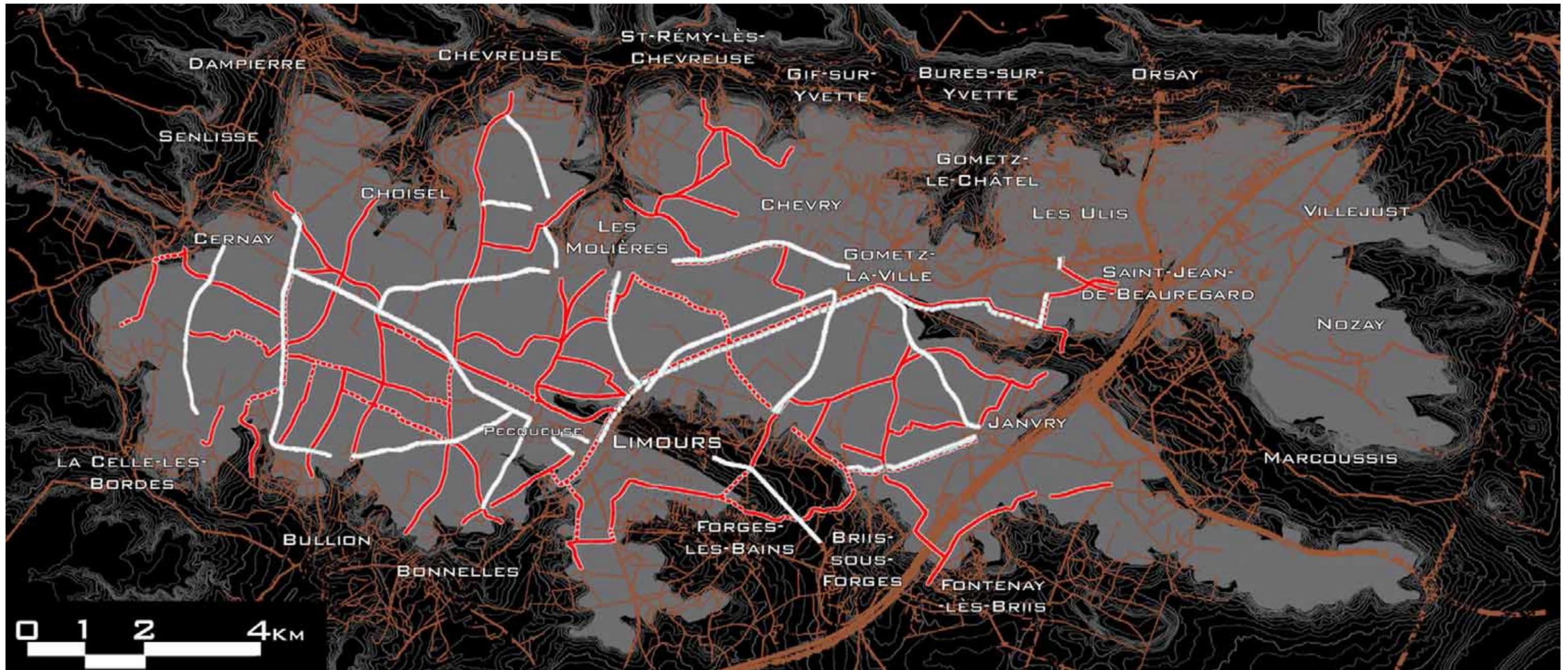
Avancée urbaine au niveau de Gometz-la-Ville



Passage du Coeur de plateau à la loge de Chevry

B. Rétablir les infrastructures routières dans la vie du Plateau :

Des infrastructures plus généreuses et plus en cohésion avec le territoire



EXISTANT

-  PLATEAU DE LIMOURS
-  LOCALITÉ
-  AUTOROUTE
-  INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES (DÉPARTEMENTALE, CHEMIN AGRICOLE, ETC...)

PROPOSITION

-  CHEMIN AGRICOLE À RENFORCER COMME CHEMIN DE RANDONNÉE
-  CHEMIN DE RANDONNÉE À CRÉER
-  CHEMIN DE RANDONNÉE LONGÉE D'UNE PISTE CYCLABLE
-  ROUTE À ÉLARGIR
-  ROUTE À ÉLARGIR, LONGÉE D'UN CHEMIN DE RANDONNÉE

- Inscrire la circulation dans une dimension répondant à l'ensemble des usages et pratiques impliquées par la route :

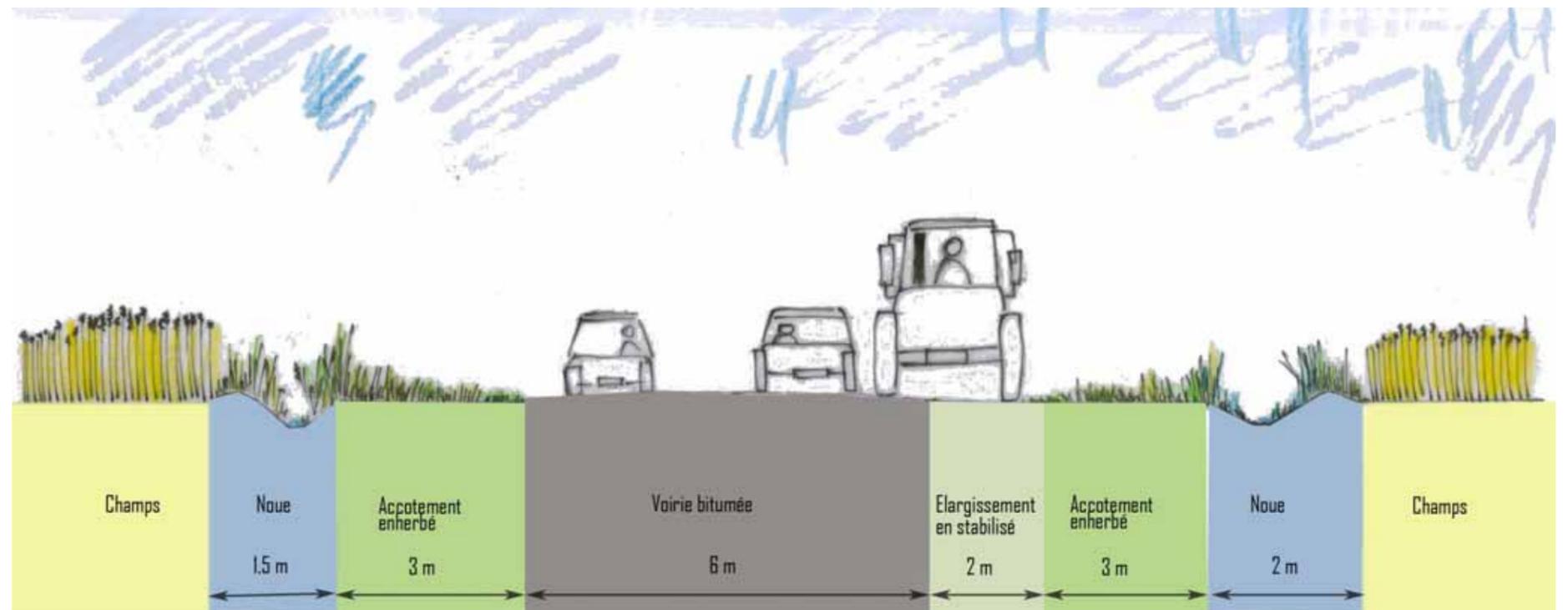
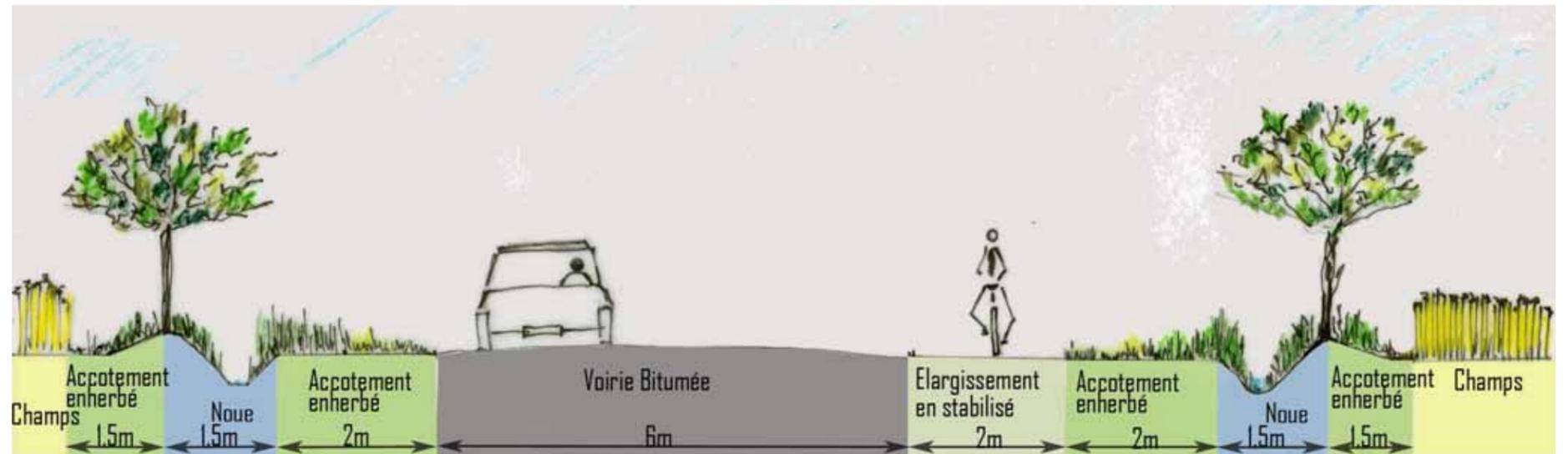
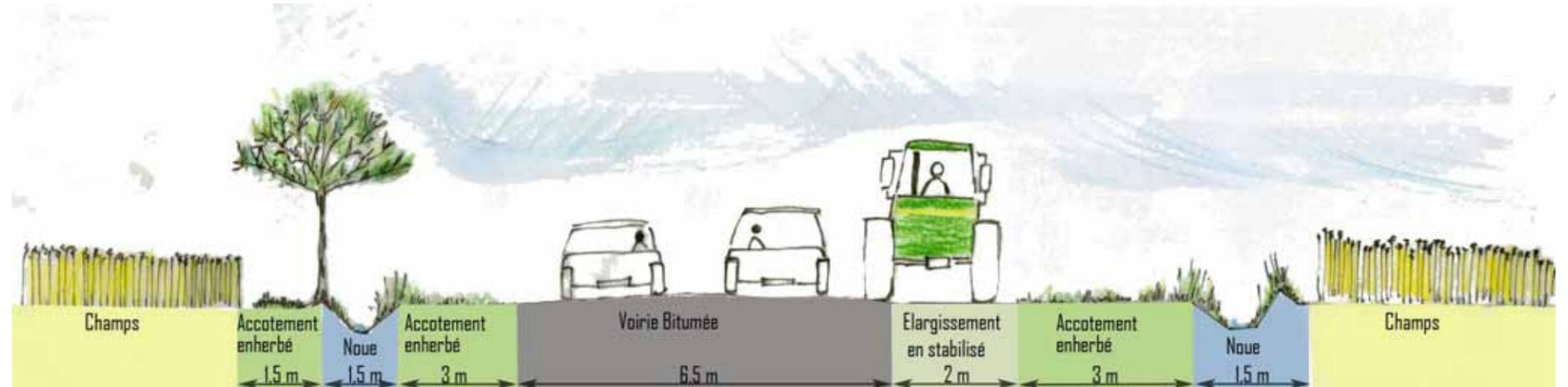
Les infrastructures routières du plateau, à l'heure actuelle, permettent de desservir les villages et les champs. Elles sont le premier vecteur de découverte et de diffusion sur le plateau. Quelque soit le mode de transport utilisé (à pied, à cheval, en vélo, en voiture ou bien en tracteur,...) ce sont par elles que l'on empreinte le plateau. Donner de l'épaisseur à ces infrastructures permettra de leur donner une dimension adaptée au territoire. Elles dépasseront alors leur rôle de desserte et y adjoindront des usages tels que la récupération des eaux de pluies, l'amélioration de la circulation, la mise en scène du paysage alentours... Le but n'étant pas d'accroître forcément l'espace d'enrobé mais de travailler les accotements, la plantation le long afin de développer de nouvelles pratiques en ces lieux

- Donner de l'épaisseur à l'espace de l'infrastructure en relation avec le contexte traversé :

Sur le plateau, les routes et chemins servent aussi bien aux voitures qu'aux engins agricoles ou bien aux cyclistes, des conflits de vitesse en résultent.

- Élargir la voirie pour élargir les usages :

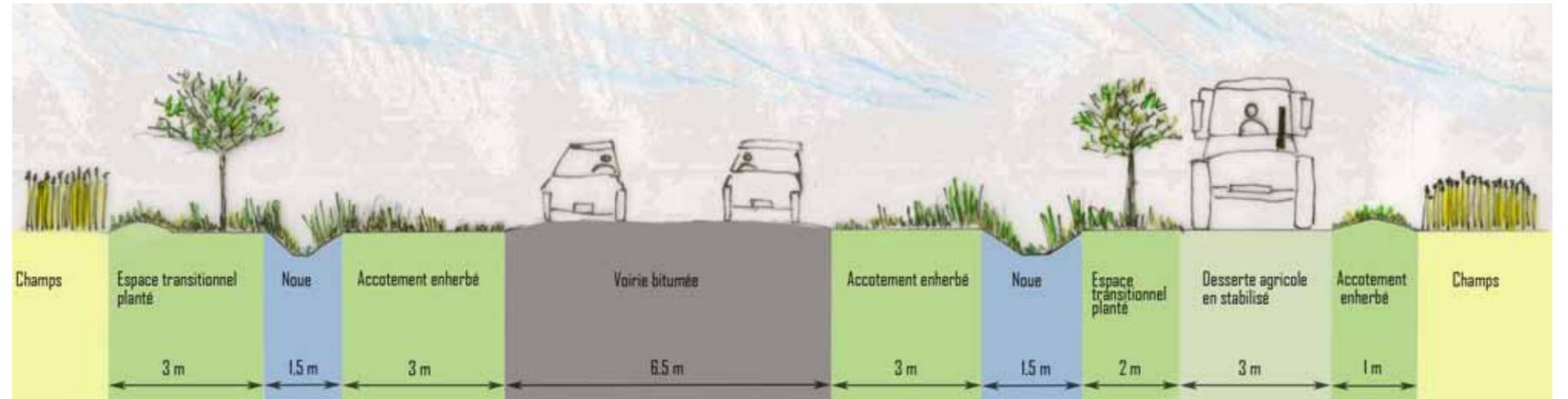
Un léger élargissement de l'espace de flux permettra de donner de l'espace pour tous les usagers. Les automobilistes et les agriculteurs pourront alors partager cet espace de transport, par l'intermédiaire d'une possibilité de rouler un peu en déport sur les accotements. Voir coupes de principes. Ceci permettrait aussi aux automobilistes de pouvoir faire une pause. La route s'en trouverait modifiée donnant la possibilité d'un regard vers le paysage environnant mais aussi de dépasser l'usage de liaison d'un village à un autre.



Coupes de principe sur l'élargissement des voies: plusieurs cas de figures.

- Faciliter la cohabitation des différents usages :

Cet élargissement de l'espace dédié au flux pourrait aussi rester le même et s'adjoindre d'une bande permettant le passage des engins agricoles et des cyclistes et autres modes de transport hormis l'automobile. Voir coupe de principe. Travailler cette bande en parallèle de la route consacrée aux automobiles afin de concevoir le trafic automobile ainsi que ceux des engins agricoles et des cyclistes comme un tout. De fait la circulation en sera améliorée. Les agriculteurs seront plus à l'aise pour circuler et cela permettra aux cyclistes, randonneurs et cavaliers d'avoir des espaces de promenade sécuritaire.



- Permettre des points d'arrêt et d'observation le long des parcours :

Les voies actuelles, particulièrement les D 24, D 35, D 40 et D 938 ne permettent pas l'arrêt. Ainsi elles ne se cantonnent que dans leur rôle de desserte et de liaison. Créer la possibilité de la pause et de l'arrêt le long de certaines routes permettrait d'envisager ces espaces comme porteur d'une structure à l'ensemble du plateau.

Les stations d'arrêt sont à disséminer sur l'ensemble du réseau principal et secondaire. Les chemins agricoles et les voiries tertiaires n'ont pas le besoin de la pause. Elle la propose de fait (par la faible vitesse et les accotements dégagées qui lui acceptent de soutenir cet usage). Voir coupe de principe et plan de principe de ces stations d'arrêt.

Coupe de principe sur le déplacement des voies agricoles en parallèle des voies de circulation.

- Utiliser la végétation pour révéler l'espace du plateau:

Les paysages du plateau de Limours se découvrent, actuellement, le long des routes et chemins sans la moindre hiérarchie, ni attractivité supplémentaire découlant d'une mise en scène.

- Choisir une essence d'arbre dans la logique du paysage:

Les essences d'arbres qui sont, aujourd'hui, utilisées pour fabriquer des alignements le long des routes reprennent des essences que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire français. Sur le plateau on trouve des traces d'alignements d'arbres fruitiers comme des pommiers, poiriers, pruniers ou bien des châtaigniers. Ces essences ont disparu aujourd'hui, le long des chemins et des routes du plateau. Cette originalité serait intéressante à reprendre et à adapter selon les besoins des routes et des chemins afin de cadrer des vues et de préparer à ces paysages agricoles ouverts. Des variétés anciennes seraient à favoriser afin de maintenir une diversité au sein de l'essence et de s'inscrire dans un schéma de conservation de ces variétés.

- Mettre en place une gestion qui intègre la projection de la vue dans le lointain:

Il est nécessaire de mettre en place un régime adapté afin de permettre de garantir au mieux les vues et la découverte des paysages. Cette gestion devra prendre en compte la nécessité d'un respect de la diversité mais aussi tenir les enjeux de tenu du paysage. Selon les cas il s'agira de maintenir les arbres dans une taille modeste afin de ne pas couper la vue dans d'autres il s'agira de miser sur des herbacées tenues dans des limites de hauteur. Carte des plantations et des types de plantation et de leur mode de gestion.

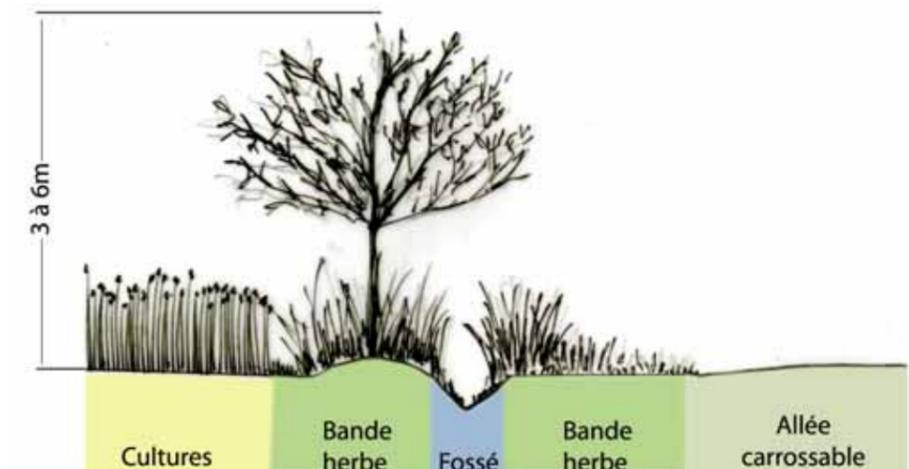
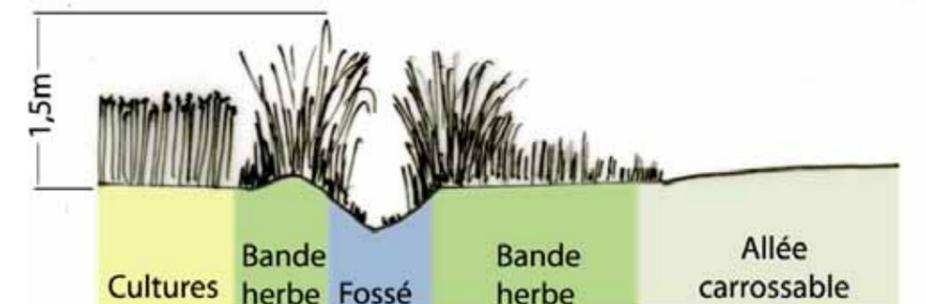
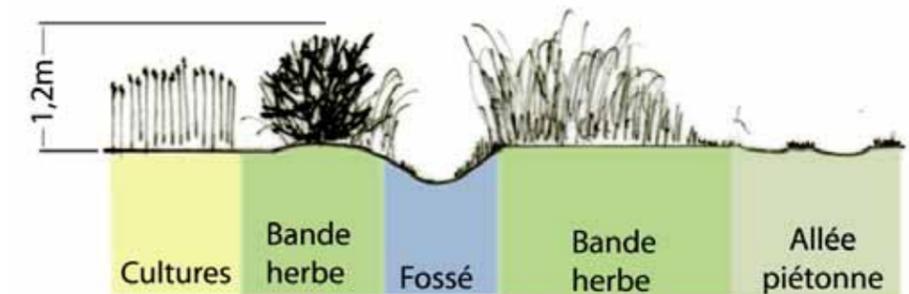
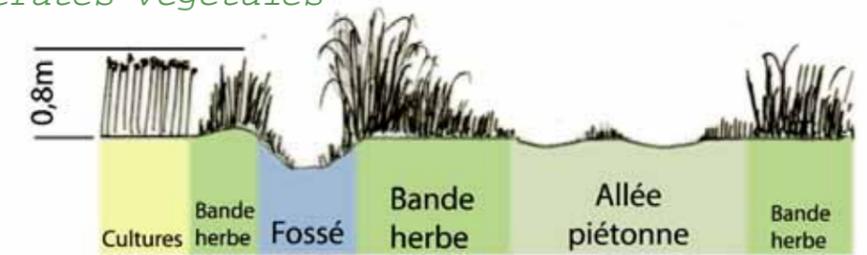
- Renforcer la biodiversité :

Cette proposition peut également permettre de renforcer la biodiversité puisque il suppose d'élargir de part et d'autre l'emprise des voiries. Cet élargissement permettrait la création d'un accotement accueillant ces arbres, mais aussi une strate herbacée susceptible d'être un vecteur de biodiversité si une gestion adaptée se met en place.

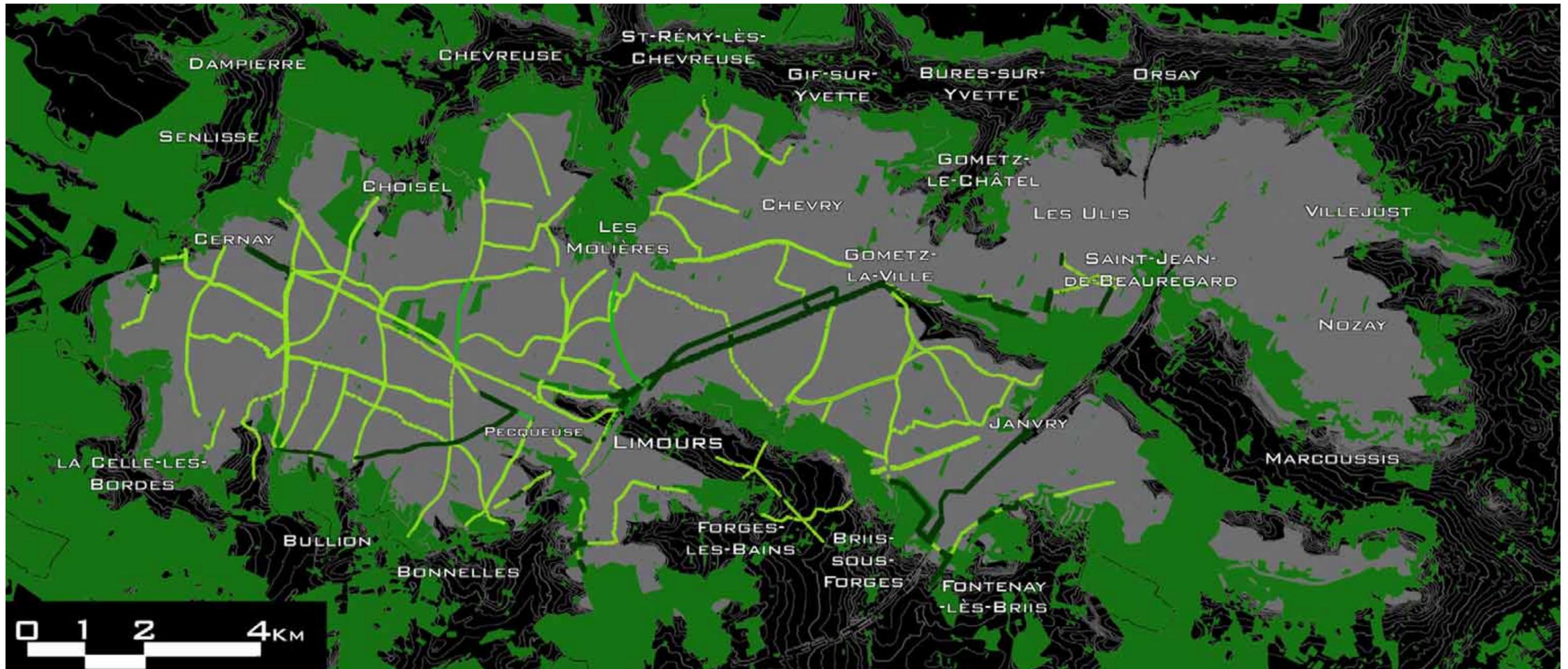
- Mettre en place des programmes de gestion en adéquation avec l'amélioration de la biodiversité :

Afin d'enrichir les milieux, de créer des continuités favorables aux déplacements de la petite faune, il est nécessaire de mettre en place des programmes de gestion qui favoriseraient le renouvellement naturel de la strate herbacée. Ces programmes devront prendre en considération les différents milieux apportés le long des infrastructures, ainsi le long des bords immédiats des routes une fauche plus rase et plus régulière afin de permettre l'arrêt pour les automobilistes, une attention particulière pour les plantes dans et aux bords des fossés de récupération des eaux et un fauchage par an pour les espaces transitionnels afin de laisser la nature faire son œuvre seule. Il serait même très intéressants d'envisager de faire entretenir ces espaces par des bêtes isolées comme des brebis ou bien des vaches.

Coupes de principe sur les différentes strates végétales



Structuration des voies par la strate végétale



EXISTANT

- PLATEAU DE LIMOURS
- LOCALITÉ
- FORÊT ET REMISES

PROPOSITION

- STRATE HERBACÉE
- STRATE ARBUSTIVE
- STRATE ARBORÉE

C. Revaloriser les grandes structures de drainage et d'assainissement du plateau agricole



Photo de champs près de l'Armenon

Photomontages de la réouverture des systèmes hydrauliques



Entretien en strate herbacée qui dégage la vue



Entretien en strate arborée qui conduit la vue

En lien fort avec les évolutions des pratiques agricoles en Ile-de-France, le problème du drainage des parcelles cultivées devra être envisagé.

A ce titre, et pour accompagner le principe du retour de l'eau sur le plateau comme élément du paysage et de la biodiversité, les drains devront eux aussi faire l'objet de propositions claires.

- Rétablir un réseau de fossés à ciel ouvert, en liaison avec les dispositifs de drainage existants, notamment le long des voiries :

Aujourd'hui, la quasi totalité du plateau de Limours est traité par un réseau dense de drains souterrains réalisé à partir du début du XX^{ème}. L'objectif avoué dans ces principes sera de favoriser, là où cela sera possible, là où cela aura le plus d'intérêt paysager et écologique, et là où la pratique agricole n'en sera pas perturbée, d'envisager un retour de la gestion hydraulique en mode aérien. Ce retour d'une hydrologie aérienne serait à mettre en relation avec un réseau de marres renforcé. Ce réseau aérien favoriserait une percolation de l'eau directement sur le plateau au lieu de l'évacuer dans les rivières émissaires (Orge et Yvette), et permettrait de plus d'envisager un système de dépollution des intrants agricoles et d'avoir ainsi un geste fort en faveur de l'écologie.

L'ouverture partielle des anciens réseaux enterrés serait à réaliser prioritairement aux intersections des parcelles ainsi qu'aux croisements des infrastructures routières.

En plus d'un effet paysager direct obtenu par l'ouverture de fossés, la gestion hydraulique aérienne permettra un fil directeur de lecture paysagère. Ils permettront à la fois la collecte des eaux de ruissellement des parcelles agricoles, mais également des emprises des infrastructures.

Google images

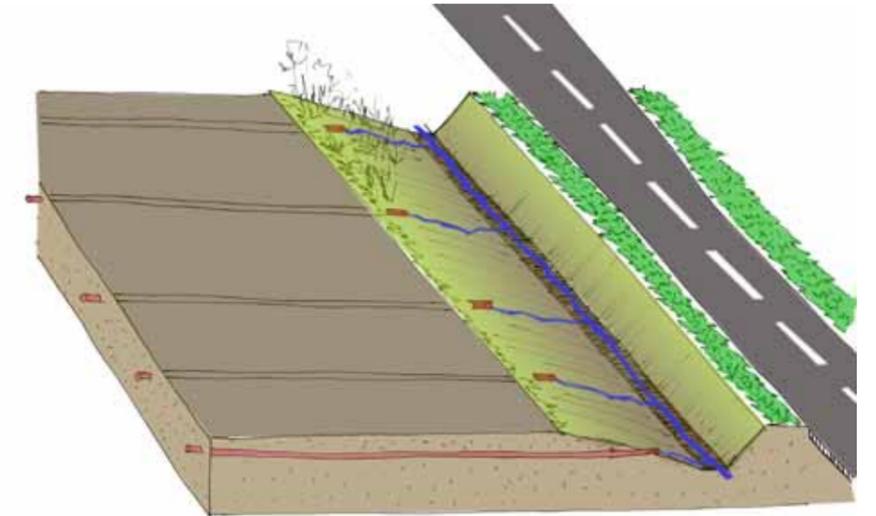
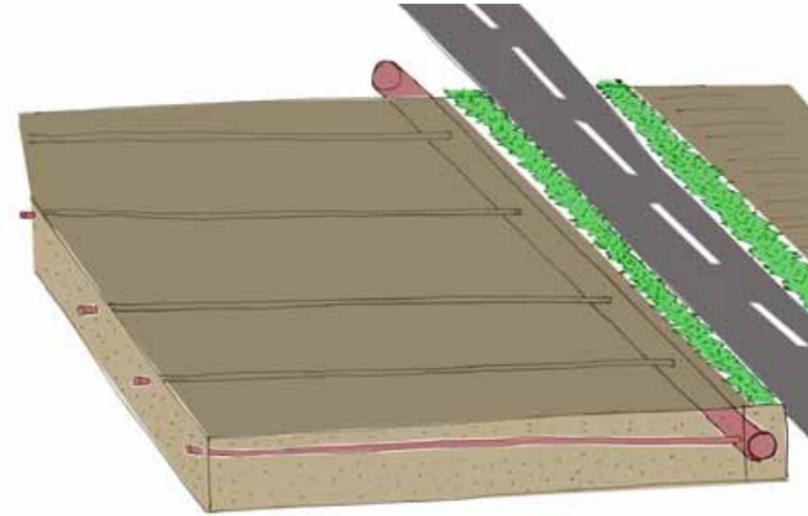


Schéma de réouverture des fossés

- Donner une lisibilité du réseau des marres existantes ou à restaurer :

Le réseau de fossés devra réaliser une trame, un circuit complet, avec pour aboutissement un système de marres végétalisées pour dépolluer les eaux collectées. Le fossé est ouvert ce qui permet de surcroît d'installer sur ces linéaires un principe d'élargissement de la bande végétalisée en accompagnement des réseaux. Ils permettraient de replanter sur le modèle des fossés anciens, de nouveaux alignements d'arbres fruitiers typiques de la région. Ces fossés devront majoritairement être implantés le long des axes Nord/Sud. Ceci permet en effet de croiser l'ensemble des microreliefs (talwegs et lignes de partage des eaux), de recomposer des axes végétalisés pour la traversée des cultures par les animaux sauvages, et enfin de permettre l'implantation des marres en bordure de plateau.



Images de références de drainage



D. Renforcer la biodiversité par une revalorisation de l'élément hydraulique

L'eau tient une place primordiale dans les paysages et la morphologie du territoire du plateau de Limours. Au même titre que les réflexions menées sur les infrastructures et sur la stratégie végétale, l'eau se doit de faire l'objet de réflexions et de propositions concrètes. Il est important de comprendre les liens qui existent entre ces différentes réflexions et propositions. Elles ne se conçoivent pas de manière indépendante mais bien au contraire, envisagées communément, elles permettent de créer un mouvement dynamique qui oriente à terme une vision plus respectueuse du territoire ainsi qu'une meilleure prise en considération de ses forces.

L'eau donc peut être un de ces éléments présent sur l'ensemble du plateau et qui permettrait de créer ce lien fort. Afin de valoriser l'élément hydraulique, nous proposons deux actions distinctes.

La première repose sur une remise à l'état aérien d'une partie des réseaux de drainages réalisés sur le plateau. Afin de ne pas nuire à la pratique de l'exploitation des terres cultivables, cette action d'ouverture des drains se focaliserait essentiellement sur les linéaires de plus gros gabarits, ceux qui servent à l'évacuation finale de l'eau et qui se dessinent le long des axes de circulations.

L'ouverture de ces réseaux permettrait la mise en place de fossés ouverts long desquels pourra prendre place une épaisseur végétale souhaitable pour deux raisons :

La première est de favoriser la percolation de l'eau directement sur le plateau et de ne pas l'évacuer le plus rapidement vers ses exutoires naturels que sont les vallées de l'Orge et de l'Yvette et ainsi de repousser le problème dans des sites délicats.

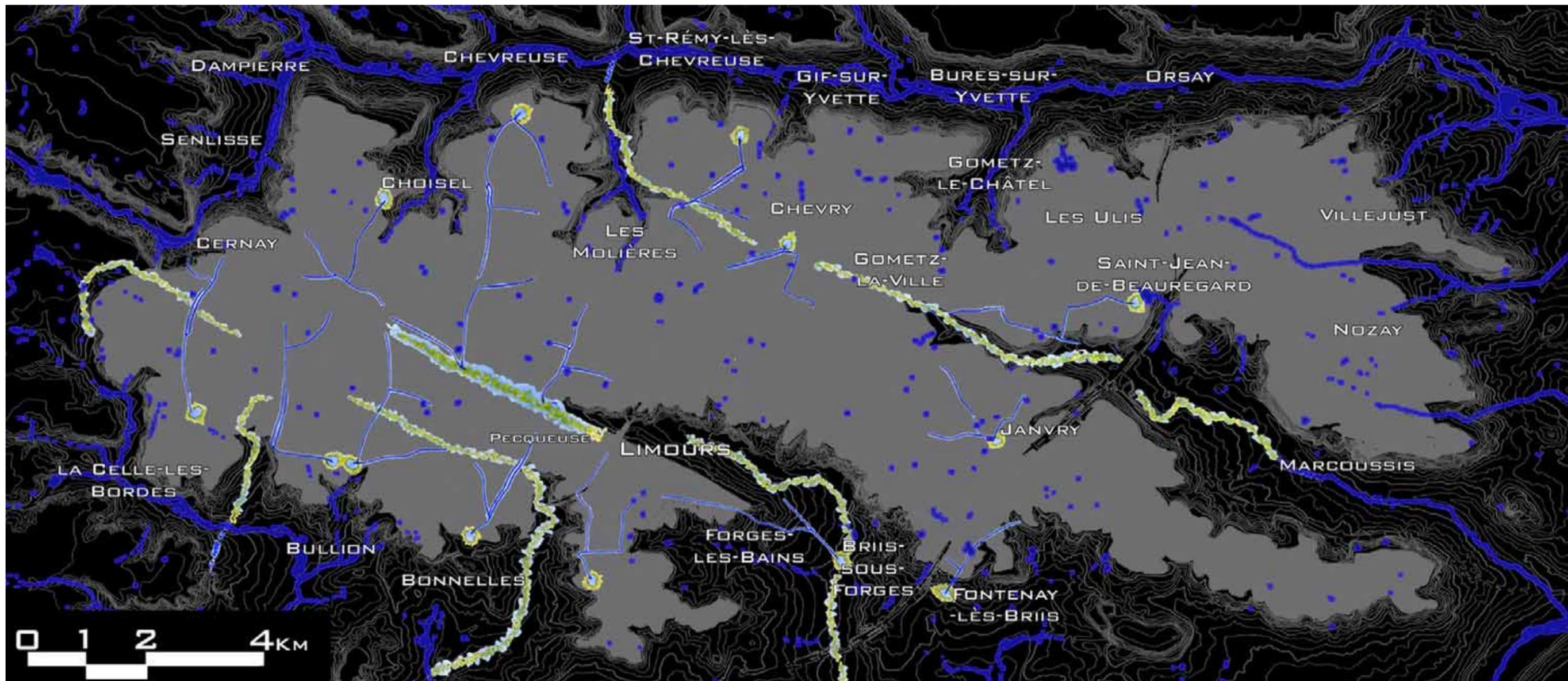
La seconde est de permettre la mise en place d'un maillage végétal le long de ces fossés. Sous forme de plantations d'alignements de fruitiers locaux ou d'une simple bande herbacée gérée extensivement, ce maillage favoriserait une absorption directe de l'eau, de même que l'apparition de couloirs biologiques pour la faune et flore du plateau.

La seconde action en faveur de l'élément hydraulique consiste en une valorisation des cours d'eau et des milieux humides présents sur le plateau. Mieux considérés, et mieux traités, surtout dans leur interface avec le monde agricole, ces cours d'eau et ces milieux humides joueraient au mieux leur rôle de stockage de l'eau en excès. Ils peuvent également s'envisager comme support d'une pédagogie sur la gestion des milieux humides dans un espace agricole. En effet, le passage d'un sentier de randonnée ou d'une promenade équestre et cyclable à proximité serait l'occasion parfaite de réaliser un acte favorisant la découverte, l'arrêt et à rendre appréciable ces milieux que l'on préférerait ne plus regarder.

La seconde partie de cette action résiderait dans l'aménagement, dans l'épaisseur de la lisière boisée ou en épaississant localement certaines d'entre elles, de plusieurs bassins en extrémité des nouveaux réseaux de fossés ouverts. Ces bassins, à l'image des mares d'antan, stockeraient l'eau du plateau, favoriseraient sa percolation et auraient une action possible sur sa dépollution. Des végétaux dépolluants pomperaient les intrants chimiques agricoles contenus dans l'eau drainée des parcelles. D'un point de vue paysager, ces bassins peuvent idéalement s'implanter à la limite périphérique du plateau c'est à dire là où se dessinent les premières franges boisées, avec à l'esprit l'idée d'intégration de ces ouvrages et non pas de camouflage derrière des rideaux boisés.

D'un point de vue écologique, ces bassins seraient autant de sources d'accroissement de la biodiversité. Ils seraient, à l'image des mares qui sont encore aujourd'hui présente sur le plateau, des réserves écologiques si toutefois leur implantation, leur gestion et leur intégration est idéalement réfléchi. Et enfin, d'un point de vue citoyen, il s'agit ici d'un acte responsable que de traiter localement le problème de l'eau et de son excès nuisible à l'activité agricole. Stocker sur place et permettre l'infiltration de l'eau ainsi que sa dépollution, tout en dessinant des trames vertes et bleues, des couloirs écologiques et éviter des problèmes en aval, ce sont tout ces enjeux qui se recoupent derrière ces propositions en faveur de l'élément hydraulique.

Armature de valorisation des systèmes hydrauliques

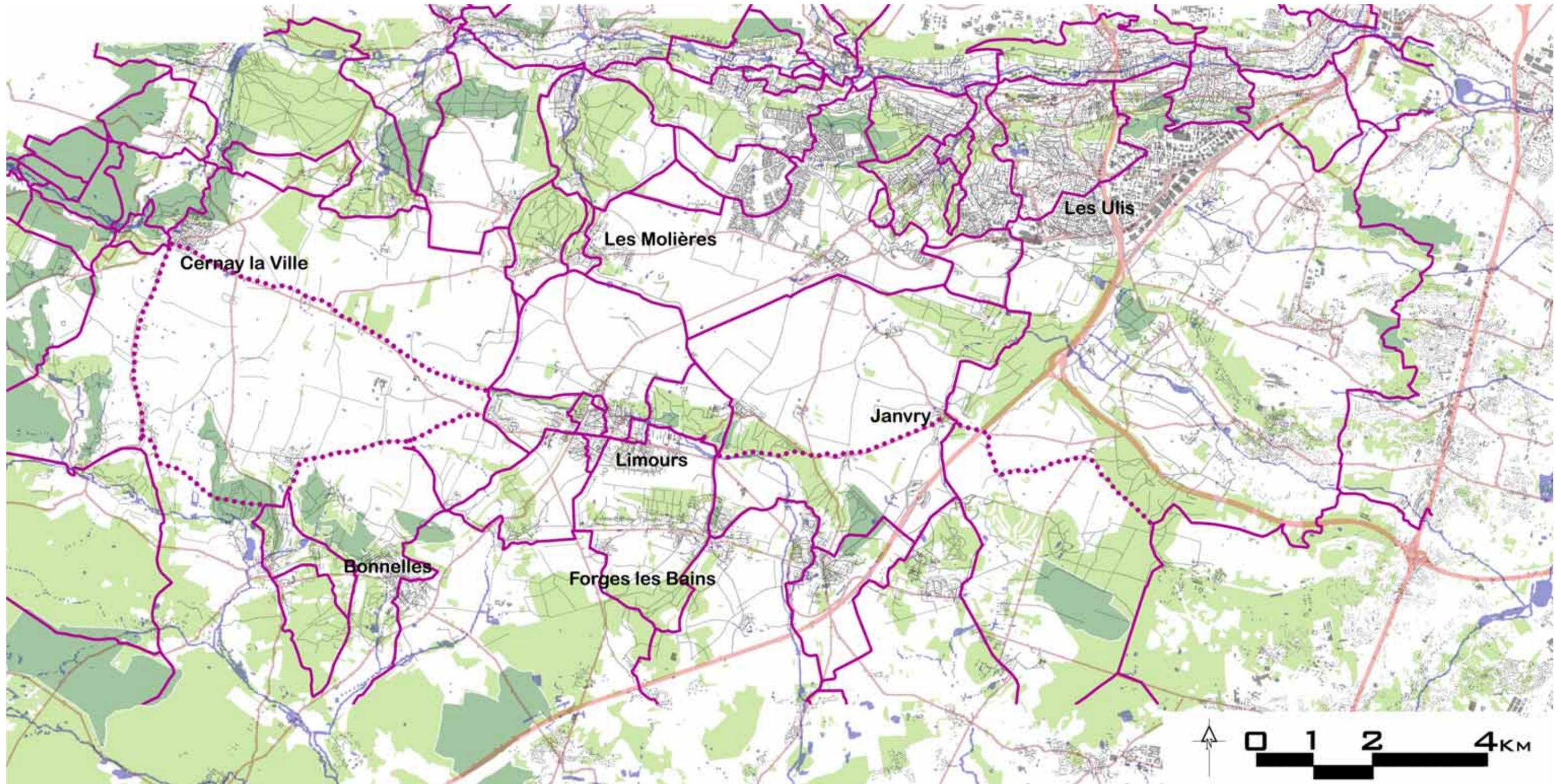


- EXISTANT
- PLATEAU DE LIMOURS
 - LOCALITÉ
 - COURS D'EAU
 - MARE

- PROPOSITION
- RÉOUVERTURE DE RU
 - RÉSEAU DE FOSSÉ
 - MARE DE TRAITEMENT

E. Accueil et fréquentation du plateau agricole-1e

Renforcement des Pistes de Randonnées



Légende

-  Sentiers piétons, GR, PR, Cyclables, et Equestres
-  Sentiers complémentaires

- Les réseaux de circulation existants et leurs extensions :

Le Plateau de Limours est d'ors et déjà reconnu pour ses paysages et ses qualités propres.

Il est support d'une fréquentation importante, au même titre que les territoires du Parc actuel, le plateau de Limours est un site d'attraction pour la promenade piétonne, cyclable et équestre. Afin d'enrichir le plateau dans cette voie de découverte par des circulations douces, il serait bon d'envisager le renforcement des axes déjà présent en lien avec les réseaux (GR) alentours, ainsi que les itinéraires secondaires. Les chemins agricoles qui se sont tant effacés du territoire au cours du dernier siècle sont les supports privilégiés d'un plan de circulation complet sur le plateau.

Leur conservation, valorisation, traitement et sauvegarde s'avère nécessaire pour maintenir une trame serrée. Associés à une valorisation paysagère des accotements d'infrastructures ainsi qu'à un retour progressif à une gestion des eaux en voie aérienne, ces sentiers seraient la porte d'entrée sur le site du plateau. En lien avec un balisage et à un système d'informations, ces sentiers passeraient à proximité directe des éléments forts qui font la richesse paysagère et écologique du plateau, les marres par exemple.

La carte des sentiers (GR, PR, cyclables et équestres) montre un réseau dense sur la périphérie du plateau, or le centre du territoire n'est que peu traversé.

La première des actions serait de créer une continuité depuis Cernay la Ville vers Limours en réunissant les réseaux de sentiers existants.

En lien avec la proposition de requalification de l'entrée de ville de Cernay la Ville, ainsi qu'avec la mise en valeur des zones humides de la Prédecelle, ce nouveau sentier serait un geste d'aménagement fort en direction du territoire de l'extension ainsi qu'une orientation paysagère affirmée vers l'Est.

- Les points d'intérêt et d'accueil :

Il y existe déjà aujourd'hui une tradition de la pratique équestre sur le plateau de Limours. De nombreux élevages, pensions, sentiers et centres équestres sont là pour en témoigner.

Corps de Ferme aujourd'hui



La pratique de l'activité équestre devrait en toute logique se développer sur le plateau et il semble sage d'envisager une méthode d'accueil du public.

Le regroupement des ensembles agricoles en des unités plus importantes laissera des fermes et des bâtiments agricoles vacants, ces derniers seraient les lieux idéaux pour recevoir le public.

Tissés dans les trames de circulations douces, ces sites réhabilités permettraient l'accueil du public et de leurs animaux dans des enclos aménagés.

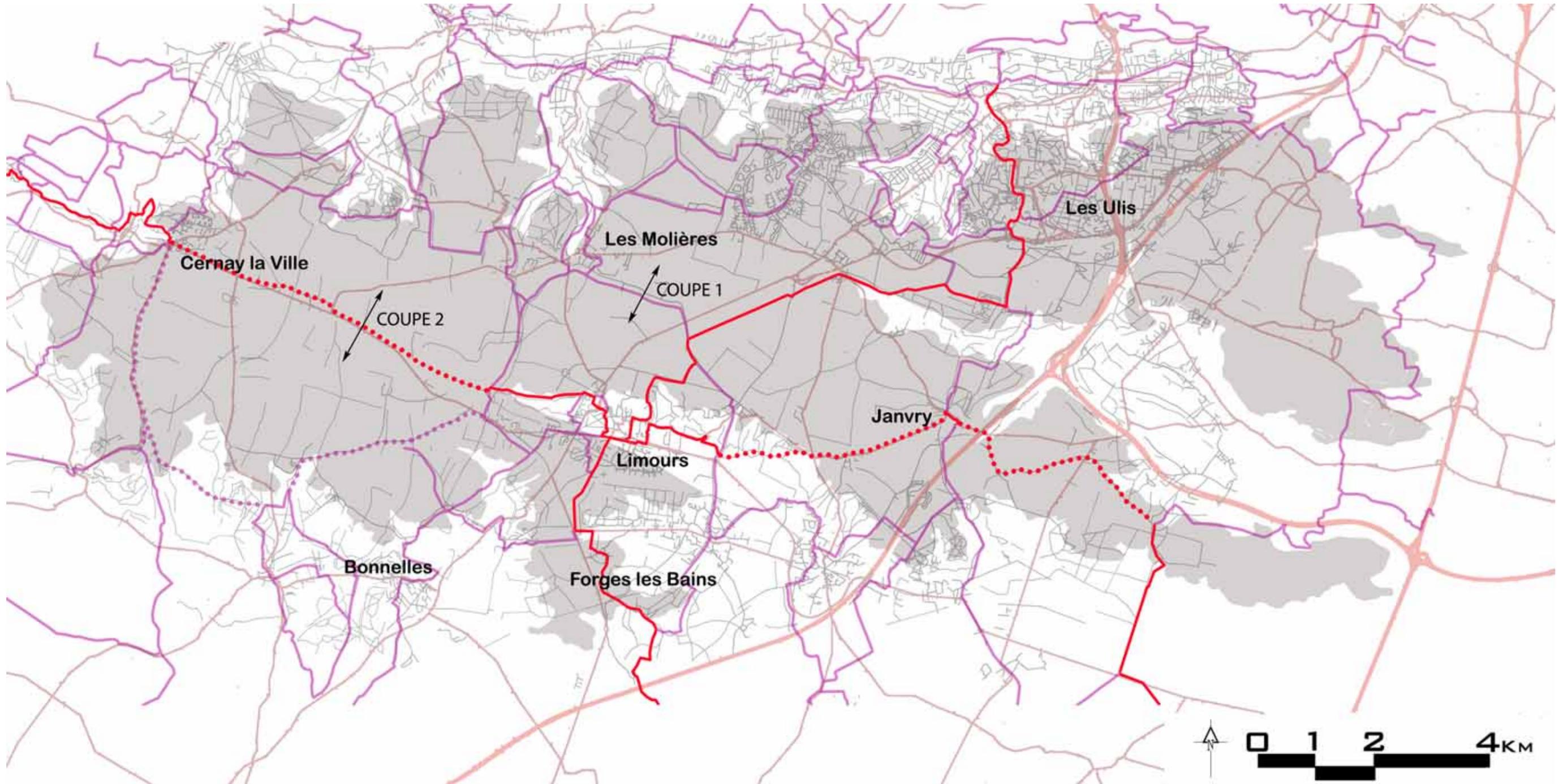
Cette proposition permettrait un accueil d'un nouveau genre pour un public en augmentation.

Ceci permettrait également une restauration des bâtiments agricoles concernés ainsi que la conservation d'une occupation permanente du plateau tout en pérennisant l'activité agricole.

Photomontage d'un corps de ferme aménagé pour l'accueil équestre



Propositions des cheminements découvertes sur le plateau



Légendes:

-  Sentiers pédestres
GR, pistes
-  Axes cyclables, équestres
favorisés

- Des pistes déjà en place :

Les sentiers de découverte pédestres, cyclables, et équestres constituent les meilleurs moyens de parcourir et découvrir chaque parcelle des territoires du plateau. Ces derniers, déjà en place pour la plupart sur des pistes agricoles, composent une trame serrée en lien avec les grandes pistes de randonnées au Nord dans la vallée de l'Yvette, et à l'Ouest dans le PNR actuel. Il existe cependant un vide dans le centre même du plateau. Il s'agit pour nous de profiter de l'occasion d'un bouclage du maillage pour installer sur le plateau une hiérarchie des circulations douces.

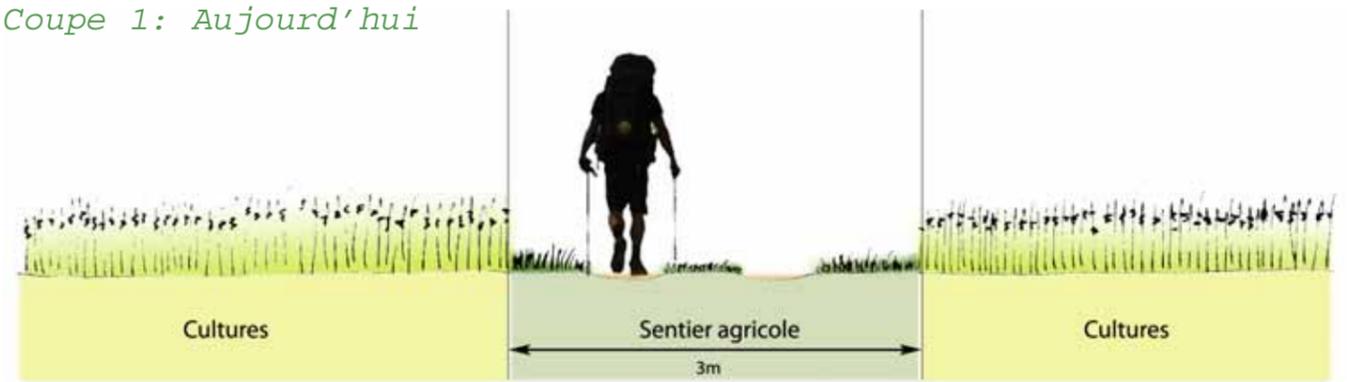
- Favoriser les deux axes majeurs du Plateau :

En effet, la proposition réalisée ici est de favoriser, selon les axes Nord - Sud et Ouest - Est, une circulation destinée aux cycles et aux cavaliers. L'axe Nord - Sud fait la liaison entre les Ulis, Saint Jean de Beauregard, Limours et Forges les Bains, en utilisant l'axe de l'ancien aérotrain. Le second axe Ouest - Est fait la jonction entre le PNR actuel, Cernay la Ville, Limours, et Janvry. Ce sentier est aménagé selon de principe détaillé dans la Coupe N° 2. Séparé de l'axe de circulation automobile par notre système de fossé et renforcé par des alignements de fruitiers locaux, le sentier se compose de deux bandes aux usages différents. D'une part, une bande cyclable de 2m de large en béton désactivé, et d'autre part une piste cavalière de 1,5m de large en stabilisé. Afin de mettre en place ce système de circulations douces, il est nécessaire de prévoir une emprise d'une dizaine de mètres de large.

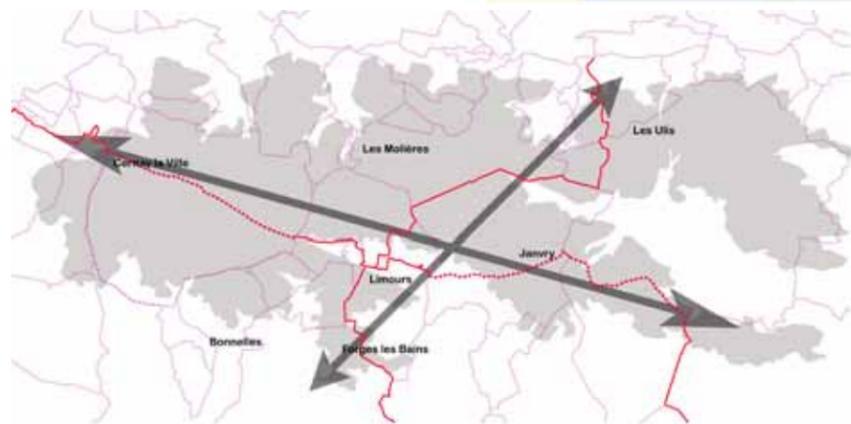
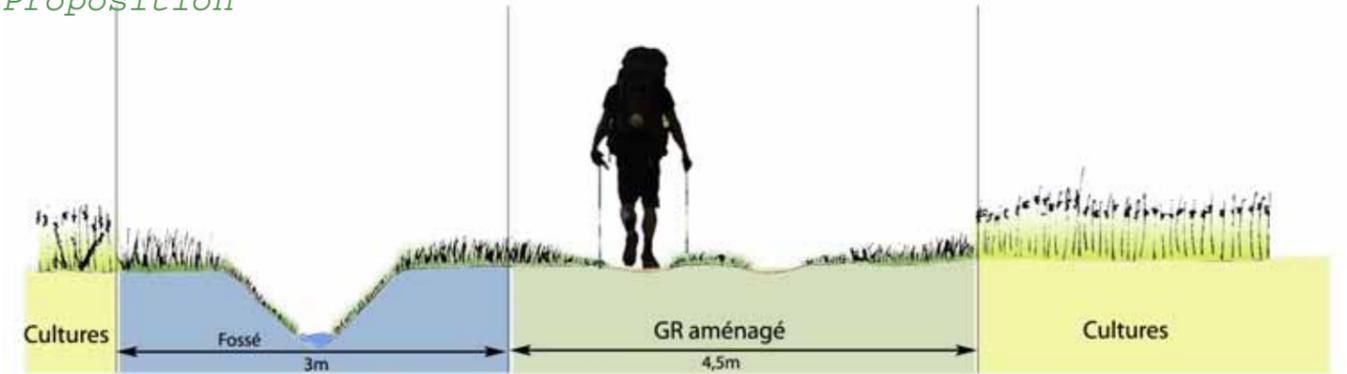
- Mise en sécurité et valorisation écologique :

Il permet une mise en sécurité du public en l'isolant du flux automobile, et permet également le déroulement du système paysager et écologique de fossés de récupération des eaux et des alignements ponctuels de fruitiers. Les bandes enherbées de part et d'autres de la route sont élargies et sont traitées de manières extensives avec une fréquence de fauche espacée. La coupe N°1 illustre le principe retenu pour valoriser les abords des sentiers de randonnée pédestre. D'ors et déjà en place pour la plupart, il s'agit ici de repousser de quelques mètres la limite des cultures afin de mettre en place le système de fossés. Il s'agira également de traiter ces zones libérées de manière extensive afin de favoriser le développement de plantes vivaces et l'accroissement du nombre d'espèces vivantes dans ces refuges.

Coupe 1: Aujourd'hui

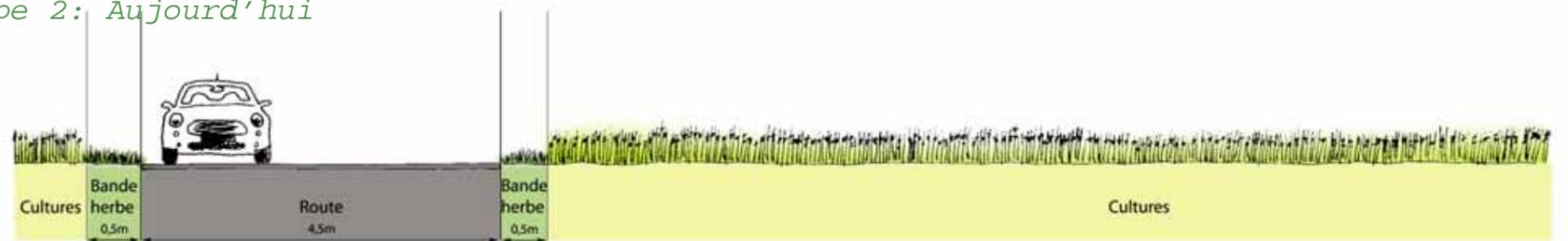


Proposition



Axes à privilégier des circulations de découverte

Coupe 2: Aujourd'hui



Proposition

